

Tribunal d'instance de Lille – audience du 12 mai 2009

Qu'importe le droit, pourvu qu'ils aient leur pitance !

Décidément, chaque jour qui passe rajoute à la misère de la veille. Pour la nième fois, Dalkia et la Fédération CGT de la Construction, totalement extérieure à l'entreprise, ont saisi le Tribunal d'Instance de Lille pour contester une désignation imaginaire d'un délégué syndical national que le CGT-E aurait effectuée. Le SLEC se porte intervenant volontaire. Qu'à cela ne tienne !

En vérité, l'article 6.3.2. de la Convention collective sur *le droit syndical et la liberté d'opinion* stipule que « Dans les entreprises de plus de 500 salariés, l'un des délégués syndicaux aura une fonction nationale et, à ce titre, bénéficiera d'un crédit supplémentaire de 10h par mois. » Le CGT-E se prévaut de cet article sans pour autant procéder à une désignation... Sauf que Dalkia réfute abusivement cet article ; sauf que Dalkia a cru déceler ici une désignation « orale » (sic et re sic !!!!) et a saisi dare-dare le Tribunal d'Instance de Lille.

Pour sa part, le CGT-E a demandé à l'inspection du travail de dresser un procès-verbal pour attitude discriminante de la direction à l'égard de ses délégués. A suivre.

« Il m'a frappé pour pleurnicher et m'a devancé pour se plaindre »

Cet adage oriental sied parfaitement aux trois pieds nickelés « *dalkiaïens* » qui se sont livrés à un spectacle ridiculement pathétique sur la scène du prétoire du Tribunal d'instance de Lille.

Ainsi, à l'audience de ce jour, dans une intervention qui relève désormais de l'incantation, l'avocate de Dalkia a fait part de sa lassitude de se trouver une nouvelle fois face au tribunal...qu'elle a elle-même saisi près de 35 fois en 4 ans et ce, avec l'aide ostensible et la complicité directe des instances fédérales de la CGT dont certains représentants n'hésitent pas à se livrer à de l'escroquerie au jugement... Pour quelle contrepartie juteuse ?

De son côté, l'avocate de la CGT Construction nous l'a joué à la Ségolène Royale. **Elle s'excuse** pourquoi et de quoi, nul ne le saura. L'effet étant à la mode, elle se dit navrée d'être là comme si elle porte sur ses épaules le fardeau de la procédure qu'elle a elle-même engagée. Il faut le faire !

Quant à l'avocat du SLEC IDF (ce lecteur assidu des tracts du CGT-E qu'il produit à chaque audience comme pièce à conviction) les téléspectateurs de la chaîne câblée *Animaux* auraient sans doute décelé en lui la posture du chacal des savanes, charognard faussement malicieux, à l'affût de la moindre miette laissée par un carnivore rassasié ou tombée du bec tranchant d'un vautour. Qu'importe la justice, pourvu qu'il ait sa pitance !

Révoquer la direction et mettre au piquet l'aristocratie syndicale

Las ! Le spectacle affligeant auquel se sont livrés les trois comparses, ne vaut pas tripette. Alors qui paye cette caricature, cette parodie de procès qui a eu le don de désespérer jusqu'à l'exacerbation la jeune Juge qui en a ras la toge de Dalkia et de ses saisines en rafale à l'heure où la représentativité irrefragable dont jouissaient abusivement les syndicats CGT, CFDT, FO, CFTC et CGC, est reléguée aux oubliettes de l'histoire ? Ne s'est-elle pas coltinée quelques minutes auparavant, une autre affaire où Dalkia la procédurière lui demande de trancher entre deux syndicats FO qui se disputent la représentativité nationale au sein de l'entreprise. A force, elle risque de tomber en pâmoison.

Aussi, faut-il révoquer la direction et mettre au piquet l'aristocratie syndicale qui se vautre dans les alcôves de l'entreprise pour que cessent les rodomontades de leurs conseils ? Quand on arrive au taquet de la décence intellectuelle et morale, il est salutaire que les syndicats cessent d'exhiber leur compromission comme un feuilleton formaté destiné à la télé réalité. En attendant, **prochaine représentation, mercredi 10 juin 2009, au Tribunal d'instance de Lille..... Entrée libre !**